

34^e Séance publique du conseil d'administration

Date et heure

Le mercredi 5 mai 2021 à 19 h

Lieu, adresse et salle

Par Zoom

Présences : Dorice Boudreault
Sandra Chapados
Antoine Daher
Hugo Desrosiers
Richard Gascon
Pierre Gingras
Madeleine Himbeault Greig
Claude Jolin, président
Linda Julien
Jean-Claude Lecompte
Annabelle Lefebvre
Heather L'Heureux
Lise Verreault, secrétaire et présidente-directrice générale
Richard Ménard
Jean-Pierre Rodrigue, vice-président
Éric Tessier
Patricia Quirion

Invité Jean Pinsonneault, commissaire aux plaintes et à la qualité des services

1. Ouverture de la séance et vérification du quorum

Le quorum est constaté et la séance est déclarée ouverte à 19 h 20 par le président du conseil d'administration.

2. Adoption de l'ordre du jour

Le président du CA indique le report du point 8.3.1, le retrait des points 8.5.2 et 8.5.3 et l'ajout des points 9.2.5, 9.2.6 et 9.2.7 à l'ordre du jour. Il indique également que le point 9.2.4 aurait dû se lire *Nomination de la Directrice des services de soutien à domicile et de la gériatrie*.

Résolution CA20210505-01

Sur proposition dûment faite et appuyée, l'ordre du jour adopté se lit comme suit :

1. Ouverture de la séance et vérification du quorum
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Période de réponse aux questions du public adressées à l'avance (durée maximale : 30 minutes)
4. Mot du président du conseil d'administration
5. Mot de la présidente-directrice générale intérimaire
6. Approbation des procès-verbaux des dernières séances du conseil d'administration
- 6.1 Procès-verbal de la 33^e séance publique régulière du conseil d'administration tenue le 24 mars 2021

6.2 Procès-verbal de la séance spéciale du conseil d'administration tenue le 23 avril 2021
7. Affaires du jour
7.1 Application de la Loi visant à renforcer le régime d'examen des plaintes du réseau de la santé et des services sociaux notamment pour les usagers qui reçoivent des services des établissements privés <i>Invité : M. Jean Pinsonneault, commissaire aux plaintes et à la qualité des services</i>
8. Rapports des comités du conseil d'administration
8.1 Comité de vérification
8.1.1 Rapport du président / séances tenues les 25 mars et 3 mai 2021 - Richard Gascon, président
8.1.2 Rapport AS-617
8.2 Comité de vigilance et de qualité
8.2.1 Rapport du président / séance tenue le 29 mars 2021 – Éric Tessier, président
8.3 Comité Ad Hoc – Projet Hôpital Vaudreuil-Soulanges
8.3.1 Rapport du président / séance tenue le 30 mars 2021 – Claude Jolin, président
8.3.2 Règlement révisé des règles de fonctionnement du comité Ad Hoc – Projet Hôpital Vaudreuil-Soulanges
8.4 Comité immobilisation et environnement
8.4.1 Rapport du président / séance tenue le 8 avril 2021 – Jean-Claude Lecompte, président
8.5 Comité Soins et services à la clientèle
8.5.1 Rapport du président / séance tenue le 13 avril 2021 – Hugo Desrosiers
8.5.2 Réponse aux questions du comité de mobilisation <i>Sauvons le Centre mère-enfant à Valleyfield</i> adressées au conseil d'administration POINT RETIRÉ
8.5.3 Suivi de l'avis du CECII concernant les préoccupations du CECII au regard de la qualité de la prestation des soins POINT RETIRÉ
8.5.4 Rapport annuel 2020-2021 du comité soins et services à la clientèle
8.6 Comité des ressources humaines
8.6.1 Rapport du président / séance tenue le 22 avril 2021 – Pierre Gingras
9. Ordre du jour de consentement
9.1 Affaires médicales
9.2 Affaires administratives
9.2.1 Calendrier annuel des activités du conseil d'administration 2021-2022
9.2.2 Politique encadrant le travail à distance
9.2.3 Nomination du Directeur des services d'hébergement pour les aînés et les personnes en perte d'autonomie
9.2.4 Nomination de la Directrice des services de soutien à domicile et de la gériatrie
9.2.5 Demande d'autorisation pour procéder au renouvellement d'un bail – Centre de réadaptation en dépendance de la rue Joliette – 1525, rue Joliette, Longueuil

9.2.6	Demande d'autorisation pour procéder à un ajout de superficie au bail – CLSC de Saint-Chrysostome – 21, rang Sainte-Anne, à Saint-Chrysostome
9.2.7	Demande d'autorisation – Projet d'ajout d'espace locatif à l'installation située au 26, rue Saint-Pierre, à Saint-Constant
10. Affaires nouvelles	
11. Documents déposés pour information	
11.1	Tableau de bord – Objectifs organisationnels 2019-2020 se poursuivent 2020-2021 Période 12 - Du 31 janvier au 27 février 2021
11.2	Tableau de suivi des recommandations/conditions du conseil d'administration – Statut et privilèges des médecins, dentistes et pharmaciens
11.3	Liste des engagements financiers supérieurs à 1 M\$ - Période du 9 mars au 16 avril 2021
11.4	Prévention et contrôle des infections (PCI)
11.4.1	État de situation PCI, mise à jour périodique à la période 13 se terminant le 31 mars 2021
11.4.2	Activités du programme de prévention et contrôle des infections (PCI) 2020-2021 – Période 13 – Du 28 février au 31 mars 2021
11.5	Correspondances transmises au président et aux membres du conseil d'administration pour la période du 18 mars au 28 avril 2021
11.6	Planification des investissements – Enveloppes de rénovation fonctionnelle mineure (RFM) hors CHSLD et en CHSLD 2021-2022
11.7	Plan de conservation et de fonctionnalité immobilière (PCFI) – Plans triennaux d'intervention concernant le maintien des actifs – 2021-2024
11.8	État de situation des espaces locatifs en contexte de pandémie – liste des baux COVID
12. Date de la prochaine séance publique régulière : Le lundi 14 juin 2021	
13. Clôture de la séance	

3. Période de réponse aux questions du public adressées à l'avance (durée maximale : 30 minutes)

Le président du CA souhaite la bienvenue aux personnes du public en ligne et annonce l'ouverture de la période publique de réponse aux questions. Il confirme qu'une question a été adressée à l'avance de la part de Dre Sandra Demers, coresponsable-GMF de Jardin-du-Québec. Le président du CA en fait la lecture :

Question pour la séance publique :

L'équipe médicale du GMF Jardin-du-Québec (CLSC de Napierville et St-Rémi) tenait à dénoncer l'absence complète d'infirmière au CLSC à Napierville et les coupures dans les services qui ont découlé du délestage complet des infirmières affectées aux prises de sang, aux soins courants et au triage de la mini-urgence des deux CLSC. Les patients n'arrivaient plus à obtenir des rendez-vous dans un délai raisonnable pour leurs prises de sang, car malgré le fait que les prises de sang ont été cessées à Napierville, aucune plage n'avait été ajoutée à St-Rémi ; le territoire fonctionnait avec moins de 40% des plages de prises de sang comparativement à avant la pandémie. Fort heureusement, les prises de sang et les soins courants ont repris partiellement (2 jours semaines) depuis ce jour, le mardi 4 mai. Par contre, le manque de personnel infirmier ne permet toujours pas de retrouver l'infirmière pour le triage de l'urgence mineure, qui fonctionne 7 jours sur 7.

Les médecins ont tenté tant bien que mal de compenser le bris de services en effectuant eux-mêmes les tâches de l'infirmière au triage étant donné la situation exceptionnelle que nous vivons lors de la seconde vague. Rappelons que cette infirmière au triage permet entre autres de faire des ECG, prises de sang, soins de plaies, etc. Pour cette raison, nous sommes contraints à Napierville de refuser certains suivis de patients et de référer ceux-ci à l'urgence, faute de services ne pouvant être rendus dans un délai sécuritaire. De plus, le congé de maladie, sans retour annoncé, de notre infirmière GMF en lien avec le délestage de la 2^e vague ne nous permet

pas d'avoir une entente permettant de « dépanner » à l'urgence mineure. Nous nous questionnons donc sur la pertinence de réduire notre offre de service. Ce serait un drame pour la population de notre territoire qui, mise à part nos CLSC, ne compte que 2 cliniques médicales à effectifs réduits.

C'est pourquoi nous demandons donc au CA non seulement de s'assurer de la poursuite de la reprise de service pour les soins courants et les prises de sang, mais aussi de remettre une infirmière au triage de notre urgence mineure, et ce, afin d'offrir à la population l'ensemble des services auxquels elle a droit.

Le président du CA cède la parole à la présidente-directrice générale par intérim pour y répondre:

La présidente-directrice générale par intérim mentionne que cette situation a été portée à sa connaissance dès son arrivée. Avec le délestage d'activités liées à la COVID-19 sur le territoire et partout au Québec, les soins infirmiers offerts en CLSC ont été diminués. Elle assure que toutes les démarches, autant externes qu'internes, sont déjà en cours afin de remplacer l'infirmière en absence long terme. Elle indique qu'il y a eu une reprise graduelle des services et que le nombre de prélèvements a été augmenté à 130% au CLSC, toutefois ce n'est pas suffisant pour répondre aux besoins de la population du territoire. Une rencontre est à venir avec le DRMG où les possibilités seront regardées et la semaine prochaine, on tentera d'apporter des correctifs afin de ramener des services. Des affichages ont eu lieu pour recruter une infirmière, mais personne ne s'est manifesté pour le moment. Également, avec l'arrivée des stagiaires CEPI (candidat(e)s à l'exercice de la profession d'infirmière/ier) dans les prochaines semaines avec la période estivale, nous serons probablement capables de réorganiser des secteurs afin de libérer une infirmière avec expérience et la diriger vers Napierville. Aussi, on va regarder le volet des IPS (infirmières praticiennes spécialisées) pour une possibilité de prise en charge en collaboration avec les médecins. Elle indique qu'en cette première semaine de travail pour elle, les démarches ne sont pas toutes finalisées avec le DRMG (département régional de médecine générale), mais d'autres réponses arriveront la semaine prochaine. En terminant, elle souligne que la problématique est prise en charge et que ce dossier est suivi afin d'assurer la poursuite de l'offre de service au bénéfice de la population.

Le président déclare la période de questions close à 19 h 29.

4. Mot du président du conseil d'administration

Le président du CA adresse aux membres le mot suivant :

Il faut se souvenir du passé, car il est porteur d'enseignement; toutefois, il faut toujours regarder vers l'avant. Ce soir, nous nous engageons dans un changement organisationnel inattendu pour certains, souhaité pour d'autres, lequel, espérons-le, conduira notre CISSS ailleurs. Un ailleurs qui se traduira en un meilleur avenir pour notre région ainsi que des soins et services de qualité à la mesure des besoins de notre population.

À titre de président du conseil d'administration, je tiens à remercier M. Yves Masse pour la somme des efforts qu'il a fournis et de l'engagement qu'il a mis à animer l'intégration du CISSS de la Montérégie-Ouest depuis ses débuts (une aventure quasi inhumaine lorsqu'on considère l'ampleur de l'organisation). Son esprit de collaboration et sa transparence ont été reconnus par le conseil depuis le début. Je pense que vous vous joindrez à moi pour lui souhaiter la meilleure des chances dans le réaménagement de son plan de carrière.

Maintenant regardons vers le futur. J'accueille avec une grande ouverture et beaucoup d'espoir notre nouvelle PDG intérimaire qui restera avec nous le temps nécessaire pour choisir un nouveau PDG. Je compte sur elle pour donner à notre CISSS un nouveau souffle, un dynamisme renouvelé et un début de paix organisationnelle. Je compte sur elle pour amorcer des chantiers porteurs de bonnes nouvelles qui seront par la suite transmis à son successeur. Elle ne pourra tout régler en quelques mois j'en conviens mais si elle pouvait seulement rétablir un climat de collaboration et de travail sain ce serait déjà une grande victoire.

Les défis qu'elle aura à relever sont de taille. Je lui souhaite donc la meilleure des chances et lui assure le soutien du conseil d'administration. Bienvenue parmi nous Mme Verreault!

5. Mot de la présidente-directrice générale par intérim

La présidente-directrice générale par intérim remercie les membres du CA pour leur accueil. Dans un premier temps, elle précise le mandat reçu du ministre. Elle mentionne que c'est une période intérimaire de quelques mois au cours de laquelle elle tentera de faire avancer les dossiers déjà initiés en regard des besoins de la population. Elle indique que le mandat qui lui a été confié par le ministre comprend trois priorités soit la mise en place de mesures pour réduire la pénurie de main-d'œuvre incluant les employés en assurance salaire, l'attraction et la rétention dans les différents secteurs, ensuite tout le volet de la pandémie et également une priorité pour les infrastructures. Elle ajoute qu'avec l'Hôpital Vaudreuil-Soulanges prévu en 2026, des chantiers se mettront en place afin d'identifier, pour l'ensemble de la région, les secteurs cliniques qui devraient être complémentaires. Lors de la prochaine séance du CA, elle présentera la démarche qui sera entreprise pour élaborer le plan clinique régional.

Au niveau des directions de l'organisation, elle informe que certains changements seront apportés afin d'assurer une présence sur le terrain sur tout le territoire du CISSS de la Montérégie-Ouest. Dans le contexte actuel de pandémie et dans le contexte de l'essoufflement des ressources, elle indique que tous ont besoin (employés, gestionnaires, syndicats, corps médical) d'être soutenus dans les opérations au quotidien. En terminant, elle indique que ce sont les principales priorités qui seront adressées avec l'équipe de direction afin de tenter de livrer le plus de résultats possibles dans les meilleurs délais, étant donné la courte durée de son mandat.

6. Approbation des procès-verbaux des dernières séances du conseil d'administration

6.1 Procès-verbal de la 33^e séance publique régulière du conseil d'administration tenue le 24 mars 2021

Résolution CA20210505-02

Après une correction apportée au point 8.2.1, sur proposition dûment faite et appuyée, il est résolu, à l'unanimité, que le conseil d'administration approuve le procès-verbal de la 33^e séance publique régulière du conseil d'administration tenue le 24 mars 2021, et ce, tel qu'il a été rédigé.

6.2 Procès-verbal de la séance spéciale du conseil d'administration tenue le 23 avril 2021

Résolution CA20210505-03

Sur proposition dûment faite et appuyée, il est résolu, à l'unanimité, que le conseil d'administration approuve le procès-verbal de la séance spéciale du conseil d'administration tenue le 23 avril 2021, et ce, tel qu'il a été rédigé.

7 Affaires du jour

7.1 Application de la Loi visant à renforcer le régime d'examen des plaintes du réseau de la santé et des services sociaux notamment pour les usagers qui reçoivent des services des établissements privés

Invité : M. Jean Pinsonneault, commissaire aux plaintes et à la qualité des services

Le président du CA souhaite la bienvenue à M. Pinsonneault et l'invite à expliquer les particularités de la Loi visant à renforcer le régime d'examen des plaintes du réseau de la santé et des services sociaux, notamment pour les usagers qui reçoivent des services des établissements privés.

M. Pinsonneault indique que cette Loi, la Loi 52, sera en application dès le 1^{er} juin prochain laquelle vient modifier certaines responsabilités des CISSS et des CIUSSS au Québec et aussi des établissements privés à l'égard du régime d'examen des plaintes. Concernant le CISSS de la Montérégie-Ouest, cela touche sept établissements sur le territoire soit 452 places au total (Manoir Harwood 51 places, CHSLD Soulanges 15 places, CH Champlain Jean-Louis Lapierre 76 places, CH Champlain de Châteauguay 105 places, Maison des aînés de St-Timothée 66 places, CHSLD Ste-Catherine 66 places, Kateri memorial hospital Kahnawake 73 places). Dès le 1^{er} juin 2021, la procédure d'examen des plaintes va s'appliquer à la fois aux établissements publics et aux établissements privés (sept établissements privés pour le CISSS de la Montérégie-Ouest) par l'entremise des commissaires aux plaintes et des médecins examinateurs qui traitent des plaintes médicales. De plus, les commissaires locaux deviennent responsables de l'examen des plaintes des usagers, mais aussi du traitement des signalements de maltraitance envers les aînés et toute autre personne majeure en situation de vulnérabilité.

Il indique que les commissaires demeurent indépendants, mais que des critères ont été ajoutés à la Loi afin d'éviter les conflits d'intérêts (ne pas avoir de liens familiaux). La fonction demeure exclusive.

Il mentionne que sur les comités de vigilance et de qualité des établissements privés des CISSS/CIUSSS, il doit y avoir un représentant et un commissaire (commissaire ou adjoint(e) au commissaire aux plaintes) de l'établissement public. Les autres responsabilités confiées aux établissements privés, sont d'informer les usagers et leurs proches de ces nouvelles dispositions. Également, cette Loi instaure la fonction de commissaire conseil à Québec au sein du MSSS, mais demeure une instance indépendante. Le commissaire conseil a le mandat d'appliquer les dispositions du régime d'examen des plaintes.

M. Pinsonneault explique quelques mesures transitoires d'ici le 1^{er} juin prochain.

Toute plainte ou signalement reçu par le commissaire de l'établissement privé dont le traitement n'est pas complété au 1^{er} juin 2021, sera transféré au commissaire aux plaintes et à la qualité des services de chaque établissement public lequel continuera à traiter la plainte ou à recevoir le signalement. Donc, celui-ci doit informer rapidement les usagers concernés ayant formulé la plainte ou le signalement de la date de réception de son dossier par celui-ci, du changement d'interlocuteur soit lui, et du nouveau délai applicable.

S'ajoute à cette mesure transitoire, qu'au plus tard 6 mois après l'entrée en vigueur de cette Loi, soit au plus tard le 1^{er} décembre 2021, l'établissement privé doit transmettre son rapport final sur l'application de la procédure de l'examen des plaintes au CISSS du territoire. Donc, les sept établissements privés doivent transmettre leur rapport final au CISSS de la Montérégie-Ouest, pour les deux mois à partir du dernier rapport qui a été fait au 31 mars 2021 soit du 1^{er} avril 2021 au 1^{er} juin 2021.

En terminant, il mentionne qu'il y aura une mise à jour sur le Règlement sur la procédure des plaintes notamment relativement à cette nouvelle Loi qui sera en vigueur le 1^{er} juin 2021 et aussi les différentes dispositions pour garder l'indépendance des commissaires. S'ajoute à cela venant du MSSS des sommes allouées pour l'embauche de commissaires au Québec.

Une période de questions/commentaires a suivi où M. Pinsonneault a répondu aux différentes questions des membres du CA.

Les membres remercient M. Pinsonneault pour sa présentation.

8. Rapports des comités du conseil d'administration

8.1 Comité de vérification

8.1.1 Rapport du président / séances tenues les 25 mars et 3 mai 2021 - Richard Gascon, président

Le président du comité de vérification (CV) résume les points ayant été traités aux séances du 25 mars et 3 mai 2021:

Séance du 25 mars 2021

Lors de cette séance, les sujets usuels ont été traités :

- Liste des contrats de 100 000\$ et plus
- Liste des contrats de service de 25 000\$ à 99 000\$
- Révision du processus budgétaire

Et le point suivant :

- Plan de vérification de l'auditeur externe, M. Pierre Vallerand, associé responsable de la mission d'audit, Raymond Chabot Grant Thornton :
 - Les objectifs de la vérification ont été exposés au CV, les moyens qui seront mis en œuvre et le rapport de vérification qui sera présenté à l'établissement

Séance du 3 mai 2021

Lors de cette séance, les mêmes sujets usuels ont été traités :

- Liste des contrats de 100 000\$ et plus
- Liste des contrats de service de 25 000\$ à 99 000\$
- Révision du processus budgétaire

Il mentionne qu'à la séance du CA de ce soir, au point suivant 8.1.2, il présentera les résultats financiers AS-617.

- Le budget préliminaire a été discuté relativement à certaines hypothèses mises de l'avant (coût des médicaments antinéoplasiques, certaines provisions, etc.) et sera revu en tenant compte de la reprise prochaine des activités (après pandémie) laquelle demandera des ressources additionnelles.

8.1.2 Rapport AS-617

Le président du comité de vérification explique que dans le cadre de la *Loi sur l'équilibre budgétaire des établissements publics du réseau de la santé et des services sociaux*, le ministère (MSSS) exige des rapports en matière de reddition de comptes dans le but d'assurer le suivi de la situation financière des établissements. L'établissement doit produire des informations financières détaillées pour la production de données trimestrielles. Ce rapport se nomme le rapport trimestriel AS-617 et doit être produit 4 fois l'an (périodes 3, 6, 9 et 12).

Les revenus à la période 12 se chiffrent à 962 997 405 \$ plus une mesure de redressement non approuvées de 5 136 910 \$ (médicaments antinéoplasiques) pour un total de 968 134 315 \$ et les charges à 967 154 626 \$ pour un surplus de 979 689 \$ qui permet de couvrir le déficit du fonds d'immobilisation de 931 459 \$ pour un surplus net de 48 230 \$.

À la suite des informations reçues, les membres conviennent de façon unanime d'adopter la résolution suivante

Résolution CA20210505-04

CONSIDÉRANT qu'à la séance du comité de vérification du 3 mai 2021, les membres dudit comité ont examiné les résultats financiers pour la période 12, se terminant le 27 février 2021 du CISSS de la Montérégie-Ouest (AS-617). Le rapport financier périodique (AS-617) de l'établissement affiche des revenus du fonds d'exploitation d'un montant de 968 134 315 \$ pour les activités principales et accessoires, alors que les dépenses du fonds d'exploitation sont de l'ordre de 967 154 626 \$ pour ces mêmes activités, dégageant un surplus d'exploitation de 979 689 \$, duquel nous devons déduire le déficit du fonds d'immobilisations de 931 459 \$. Le résultat démontre que l'établissement est présentement en surplus de 48 230 \$;

CONSIDÉRANT la consultation effectuée;

CONSIDÉRANT la recommandation du comité de vérification obtenue lors de la séance régulière tenue le 3 mai 2021;

Sur proposition dûment faite et appuyée, **IL EST RÉSOLU**, à l'unanimité, que le conseil d'administration du Centre intégré de santé et de services sociaux de la Montérégie-Ouest approuve le rapport financier périodique (P12) du 27 février 2021 (rapport AS-617) de l'établissement;

ET

QUE le conseil d'administration désigne monsieur Yves Masse, président-directeur général du CISSS de la Montérégie-Ouest pour signer le rapport financier périodique (AS-617) pour et au nom de l'établissement.

8.2 Comité de vigilance et de qualité

8.2.1 Rapport du président / séance tenue le 29 mars 2021 – Éric Tessier, président

Le président du comité de vigilance et de qualité (CVQ) résume les points ayant été traités à la séance du 29 mars 2021:

- Présentation du bilan annuel du CVQ
- Résultat des autoévaluations du CVQ pour l'année 2020-2021
- Planification annuelle des travaux du CVQ pour 2021-2022:
 - En lien avec l'autoévaluation du CVQ, une rencontre de travail se tiendra bientôt afin de clarifier le mandat du CVQ et pour ajouter de l'information sur les mécanismes de contrôle de qualité (infections, chutes, incidents, plaintes, mise sous garde, etc.), et ce, afin d'avoir un portrait réel du terrain
- La visite d'Agrément a été reportée en 2022-2023 ainsi que d'autres visites ministérielles étant donné le contexte de pandémie
- Le tableau des plaintes a été revu. On constate une baisse des plaintes, mais une augmentation des cas de nature Autre comme la maltraitance et les erreurs de médicaments
- Point statutaire d'information du comité des usagers du CISSS de la Montérégie-Ouest (CUCI)

8.3 Comité Ad Hoc – Projet Hôpital Vaudreuil-Soulanges

8.3.1 Rapport du président / séance tenue le 30 mars 2021 – Claude Jolin, président

Ce point est reporté à une prochaine séance.

8.3.2 Règlement révisé des règles de fonctionnement du comité Ad Hoc – Projet Hôpital Vaudreuil-Soulanges

Ce point sera traité à une prochaine séance.

8.4 Comité immobilisation et environnement

8.4.1 Rapport du président / séance tenue le 8 avril 2021 – Jean-Claude Lecompte, président

Le président du comité immobilisation et environnement (CIE) résume les points ayant été traités à la séance du 8 avril 2021:

Il souligne que trois points ont été recommandés pour adoption à l'ordre du jour de consentement de la séance publique régulière du CA de ce soir :

- 9.2.5 Demande d'autorisation pour procéder au renouvellement d'un bail – Centre de réadaptation en dépendance de la rue Joliette – 1525, rue Joliette, Longueuil
- 9.2.6 Demande d'autorisation pour procéder à un ajout de superficie au bail – CLSC de Saint-Chrysostome – 21, rang Sainte-Anne, à Saint-Chrysostome
- 9.2.7 Demande d'autorisation – Projet d'ajout d'espace locatif à l'installation située au 26, rue Saint-Pierre, à Saint-Constant

Aussi, les documents suivants ont été déposés à titre d'information pour les membres aux points suivants:

- 11.6 Planification des investissements – Enveloppes de rénovation fonctionnelle mineure (RFM) hors CHSLD et en CHSLD 2021-2022
- 11.7 Plan de conservation et de fonctionnalité immobilière (PCFI) – Plans triennaux d'intervention concernant le maintien des actifs – 2021-2024
- 11.8 État de situation des espaces locatifs en contexte de pandémie – liste des baux COVID

8.5 Comité Soins et services à la clientèle

8.5.1 Rapport du président / séance tenue le 13 avril 2021 – Hugo Desrosiers

Le président du comité soins et services à la clientèle (CSSC) résume les points ayant été traités à la séance du 13 avril 2021:

- Présentation sur l'état de situation sur l'avancement du Plan d'action interministériel en dépendance (PAID) 2018-2028 sur le territoire de la Montérégie et du Montréal Anglophone
- Suivi des indicateurs cliniques critiques;
 - Plusieurs de ces indicateurs sont au niveau rouge étant donné la situation de pandémie, entre autres, le temps d'attente volet chirurgie et volet urgence.
- Plan clinique Projet Hôpital Vaudreuil-Soulanges
 - Développement du Projet Hôpital Vaudreuil-Soulanges
- Avis du comité exécutif du conseil des infirmières et infirmiers (CECII) concernant la qualité de la prestation des soins reçu le 16 mars 2021
 - Une recommandation du CSSC sera fait au CA de juin
- Adoption du rapport annuel 2020-2021 du comité soins et services à la clientèle

8.5.2 Réponse aux questions du comité de mobilisation ~~Sauvons le Centre mère-enfant à Valleyfield~~ adressées au conseil d'administration

Point retiré

8.5.3 Suivi de l'avis du CECII concernant les préoccupations du CECII au regard de la qualité de la prestation des soins

Point retiré

8.5.4 Rapport annuel 2020-2021 du comité soins et services à la clientèle

Les membres du conseil d'administration prennent acte du rapport annuel résumant les faits saillants des activités du comité soins et services à la clientèle pour l'exercice 2020-2021.

8.6 Comité des ressources humaines

8.6.1 Rapport du président / séance tenue le 22 avril 2021 – Pierre Gingras

Le président du comité des ressources humaines (CRH) résume les points ayant été traités à la séance du 22 avril 2021:

- Accueil du DRHCAJ par intérim, M. Yves Laliberté. Ayant fait carrière dans le réseau de la santé, celui-ci est bien connu
- Enjeu majeur des ressources humaines :
 - Situation encore difficile au CISSS de la Montérégie-Ouest
 - Une équipe de la DRHCAJ a été dédiées à la catégorie 1 (infirmières, infirmières auxiliaires, inhalothérapeutes) pour s'occuper de l'ensemble des dossiers de cette catégorie
 - Plus de cent infirmières auxiliaires ont été contactées afin de voir s'ils peuvent offrir des disponibilités
 - Un recrutement éclair est en cours via Facebook
 - À la fin du mois, les CEPI (candidates à l'exercice de la profession d'infirmière) stagiaires externes arriveront pour l'été
 - Dans le but de stabiliser les équipes et d'augmenter la disponibilité, on sollicite, sur une base volontaire, le personnel en affectation temporaire pour augmenter leur affectation à moyen/long terme
 - Un retour est fait auprès du personnel qui quitte l'organisation et certains n'ont finalement pas quitté ou sont revenus travailler CISSS de la Montérégie-Ouest
- Résultat des autoévaluations du CRH pour l'année 2020-2021
- Adoption du rapport annuel 2020-2021 du CRH
- Révision des différents tableaux de bord :
 - Taux d'absentéisme élevé
 - Dans les deux dernières périodes, on constate le retour au travail d'un nombre appréciable de personnes en invalidité ou en assurance salaire
 - Taux de temps supplémentaire élevé
 - Taux de MOI (main-d'œuvre indépendante) élevé
 - Les activités avec les syndicats doivent être reprises
 - Environ 60% des employés sont vaccinés

9. Ordre du jour de consentement

Après validation du président auprès des membres à savoir s'ils souhaitent retirer des sujets de l'ordre du jour de consentement, aucun point n'est retiré de l'ordre du jour de consentement pour discussion.

9.1 Affaires médicales

Il n'y a pas d'affaires médicales.

9.2 Affaires administratives

Il n'y a pas d'affaires administratives.

9.2.1 Calendrier annuel des activités du conseil d'administration 2021-2022

Résolution CA20210505-05

CONSIDÉRANT l'article 9.1 du Règlement sur la régie interne du conseil d'administration du CISSS de la Montérégie-Ouest stipulant que chaque année le conseil fixe, par résolution, le calendrier des séances;

CONSIDÉRANT QUE les séances du conseil d'administration doivent se tenir au siège de l'établissement ou en tout autre lieu désigné par résolution du conseil d'administration;

CONSIDÉRANT la décision des membres du conseil d'administration de tenir les séances publiques à différents lieux du territoire afin de faciliter l'accès à toute personne désirant y assister;

CONSIDÉRANT QU'en contexte de pandémie de la COVID-19 depuis mars 2020 les séances publiques régulières du conseil d'administration se tiennent de façon virtuelle afin de respecter les règles de distanciation sociale, et ce, jusqu'à nouvel ordre;

Sur proposition dûment faite et appuyée, il est résolu, à l'unanimité, que le conseil d'administration adopte le calendrier des activités du conseil d'administration pour la période de septembre 2021 à juin 2022.

9.2.2 Politique encadrant le travail à distance

Résolution CA20210505-06

CONSIDÉRANT la recommandation du comité de direction lors d'une rencontre tenue le 26 janvier 2021;

CONSIDÉRANT la recommandation du comité des ressources humaines lors de la séance du 22 avril 2021;

CONSIDÉRANT les consultations effectuées;

Sur proposition dûment faite et appuyée, **IL EST RÉSOLU**, à l'unanimité, que le conseil d'administration du Centre intégré de santé et de services sociaux de la Montérégie-Ouest adopte la Politique encadrant le travail à distance.

9.2.3 Nomination du Directeur des services d'hébergement pour les aînés et les personnes en perte d'autonomie

Résolution CA20210505-07

CONSIDÉRANT qu'en vertu du *Règlement sur les conditions de travail applicables aux cadres des agences et des établissements de santé et de services sociaux* il revient au conseil d'administration de procéder à la nomination des cadres supérieurs;

CONSIDÉRANT que la période d'affichage du poste de directeur(trice) des services d'hébergement pour les aînés et les personnes en perte d'autonomie s'est déroulée du 18 mars au 2 avril 2021 et du 9 avril au 19 avril 2021 inclusivement;

CONSIDÉRANT l'analyse des candidatures reçues;

CONSIDÉRANT que le ministère de la Santé et des Services sociaux a déterminé la classe permanente du poste de directeur (trice) des services d'hébergement pour les aînés et les personnes en perte d'autonomie à une classe 47;

CONSIDÉRANT la recommandation unanime des membres du comité de sélection appuyée par le chef du département de médecine générale;

Sur proposition dûment faite et appuyée, **IL EST RÉSOLU** à l'unanimité, que le conseil d'administration du Centre intégré de santé et de services sociaux de la Montérégie-Ouest procède à la nomination de Monsieur Normand Gaudet au poste de directeur des services d'hébergement pour les aînés et les personnes en perte d'autonomie de l'établissement et de fixer sa rémunération à l'intérieur de la classe 47, et ce, en vertu des modalités prévues aux articles 15 et 18.1 du *Règlement sur certaines conditions de travail applicables aux cadres des agences et des établissements de santé et de services sociaux*. La date d'entrée en fonction de Monsieur Gaudet est le lundi 10 mai 2021.

9.2.4 Nomination de la Directrice des services de soutien à domicile et de la gériatrie

Résolution CA20210505-08

CONSIDÉRANT qu'en vertu du *Règlement sur les conditions de travail applicables aux cadres des agences et des établissements de santé et de services sociaux* il revient au conseil d'administration de procéder à la nomination des cadres supérieurs;

CONSIDÉRANT que la période d'affichage du poste de directeur (trice) des services de soutien à domicile et gériatrie s'est déroulée du 18 mars au 2 avril 2021 et du 9 avril au 19 avril 2021 inclusivement;

CONSIDÉRANT l'analyse des candidatures reçues;

CONSIDÉRANT que le ministère de la Santé et des Services sociaux a déterminé la classe permanente du poste de directeur (trice) des services de soutien à domicile et gériatrie à une classe 47;

CONSIDÉRANT la recommandation unanime des membres du comité de sélection appuyée par le chef du département de médecine générale;

Sur proposition dûment faite et appuyée, **IL EST RÉSOLU** à l'unanimité, que le conseil d'administration du Centre intégré de santé et de services sociaux de la Montérégie-Ouest procède à la nomination de Madame Isabelle Lefebvre au poste de Directrice des services de soutien à domicile et gériatrie de l'établissement et de fixer sa rémunération à l'intérieur de la classe 47, et ce, en vertu des modalités prévues aux articles 15 et 18.1 du *Règlement sur certaines conditions de travail applicables aux cadres des agences et des établissements de santé et de services sociaux*. La date d'entrée en fonction de Madame Isabelle Lefebvre est le lundi 10 mai 2021.

9.2.5 Demande d'autorisation pour procéder au renouvellement d'un bail – Centre de réadaptation en dépendance de la rue Joliette – 1525, rue Joliette, Longueuil

Résolution CA20210505-09

CONSIDÉRANT que le renouvellement du bail du 1525, rue Joliette, à Longueuil, arrive à échéance le 14 novembre 2022;

CONSIDÉRANT que le préavis est de douze (12) mois;

CONSIDÉRANT que nous devons transmettre notre intention au plus tard le 14 novembre 2021;

CONSIDÉRANT que les deux parties souhaitent renouveler l'entente;

CONSIDÉRANT que les locaux sont toujours requis pour l'offre de services de l'établissement;

CONSIDÉRANT les consultations effectuées;

CONSIDÉRANT que le comité de direction a recommandé la demande de renouvellement lors de la réunion du comité de direction du 23 février 2021;

CONSIDÉRANT la recommandation du comité immobilisation et environnement obtenue lors de la séance régulière tenue le 8 avril 2021;

Sur proposition dûment faite et appuyée, **IL EST RÉSOLU**, à l'unanimité, que le conseil d'administration du Centre intégré de santé et de services sociaux de la Montérégie-Ouest autorise la présidente-directrice générale par intérim à procéder au renouvellement du bail du centre de réadaptation en dépendance de la rue Joliette, situé au 1525, rue Joliette, à Longueuil, par l'application de l'option de renouvellement à l'avenant 2, pour cinq (5) ans, débutant le 15 novembre 2022, le tout conditionnel à l'obtention des autorisations du ministère de la Santé et des Services sociaux du Québec;

ET

Autorise la présidente-directrice générale par intérim à signer les documents relatifs à cette entente.

9.2.6 Demande d'autorisation pour procéder à un ajout de superficie au bail – CLSC de Saint-Chrysostome – 21, rang Sainte-Anne, à Saint-Chrysostome

Résolution CA20210505-10

CONSIDÉRANT le départ à la retraite de Dr Lafrenière laissant vacant un espace locatif estimé initialement à 109 m²;

CONSIDÉRANT l'arrivée de deux nouveaux médecins aux services du CLSC de Saint-Chrysostome;

CONSIDÉRANT le recalcul de la superficie locative à 124,93 m²;

CONSIDÉRANT que les deux parties souhaitent procéder à la signature d'un avenant 3 pour cet ajout d'espace;

CONSIDÉRANT les consultations effectuées;

CONSIDÉRANT que le comité de direction a recommandé la demande de renouvellement lors de la réunion du comité de direction du 23 février 2021;

CONSIDÉRANT la recommandation du comité immobilisation et environnement obtenue lors de la séance régulière tenue le 8 avril 2021;

Sur proposition dûment faite et appuyée, **IL EST RÉSOLU**, à l'unanimité, que le conseil d'administration du Centre intégré de santé et de services sociaux de la Montérégie-Ouest autorise la présidente-directrice générale

par intérim à procéder à un ajout de superficie locative au bail du CLSC de Saint-Chrysostome, situé au 21, rang Sainte-Anne, à Saint-Chrysostome, par le biais de la signature d'un avenant numéro 3 au bail, le tout conditionnel à l'obtention des autorisations du ministère de la Santé et des Services sociaux du Québec;

ET

Autorise la présidente-directrice générale par intérim à signer les documents relatifs à cette entente.

9.2.7 Demande d'autorisation – Projet d'ajout d'espace locatif à l'installation située au 26, rue Saint-Pierre, à Saint-Constant

Résolution CA20210505-11

CONSIDÉRANT que le renouvellement du bail du 26, rue Saint-Pierre, à Saint-Constant, arrive à échéance le 30 juin 2022 ;

CONSIDÉRANT que le préavis est de douze (12) mois ;

CONSIDÉRANT que nous devons transmettre notre intention au plus tard le 30 juin 2021 ;

CONSIDÉRANT que les deux parties souhaitent renouveler l'entente ;

CONSIDÉRANT que les locaux sont toujours requis pour l'offre de services de l'établissement ;

CONSIDÉRANT que nous avons des enjeux majeurs d'espaces à la suite de développement de postes;

CONSIDÉRANT que des locaux sont vacants dans le même immeuble;

CONSIDÉRANT que le propriétaire souhaite une occupation complète de l'édifice, faute de quoi le bail ne serait pas reconduit à l'échéance;

CONSIDÉRANT les consultations effectuées ;

CONSIDÉRANT que le comité de direction a recommandé la demande de renouvellement lors de la réunion du comité de direction du 9 février 2021 ;

CONSIDÉRANT la recommandation du comité immobilisation et environnement obtenue lors de la séance régulière tenue le 8 avril 2021 ;

Sur proposition dûment faite et appuyée, **IL EST RÉSOLU**, à l'unanimité, que le conseil d'administration du Centre intégré de Santé et de Services sociaux de la Montérégie-Ouest autorise la présidente-directrice générale par intérim à procéder au projet d'ajout d'espaces locatifs et au renouvellement du bail de la clinique externe de santé mentale de Saint-Constant, situé au 26, rue Saint-Pierre, à Saint-Constant, par le biais de la signature d'un avenant au bail, pour cinq (5) ans, jusqu'au 30 juin 2027 le tout conditionnel à l'obtention des autorisations du ministère de la Santé et des Services sociaux du Québec ;

ET

Autorise la présidente-directrice générale par intérim à signer les documents relatifs à cette entente.

10. Affaires nouvelles

Il n'y a pas d'affaires nouvelles.

11. Documents déposés pour information

Les documents suivants ont été soumis aux administrateurs à titre d'information :

11.1 Tableau de bord – Objectifs organisationnels 2019-2020 se poursuivent 2020-2021 Période 12 - Du 31 janvier au 27 février 2021

11.2 Tableau de suivi des recommandations/conditions du conseil d'administration – Statut et privilèges des médecins, dentistes et pharmaciens

11.3 Liste des engagements financiers supérieurs à 1 M\$ - Période du 9 mars au 16 avril 2021

11.4 Prévention et contrôle des infections (PCI)

11.4.1 État de situation PCI, mise à jour périodique à la période 13 se terminant le 31 mars 2021

11.4.2 Activités du programme de prévention et contrôle des infections (PCI) 2020-2021 – Période 13 – Du 28 février au 31 mars 2021

- 11.5 Correspondances transmises au président et aux membres du conseil d'administration pour la période du 18 mars au 28 avril 2021
- 11.6 Planification des investissements – Enveloppes de rénovation fonctionnelle mineure (RFM) hors CHSLD et en CHSLD 2021-2022
- 11.7 Plan de conservation et de fonctionnalité immobilière (PCFI) – Plans triennaux d'intervention concernant le maintien des actifs – 2021-2024
- 11.8 État de situation des espaces locatifs en contexte de pandémie – liste des baux COVID

12. Date de la prochaine séance publique régulière : Le lundi 14 juin 2021

Le président du conseil d'administration (CA) rappelle la tenue de la prochaine séance publique régulière du CA, le lundi 14 juin 2021.

13. Clôture de la séance

Le président procède, sur proposition dûment faite et appuyée, à la levée de la séance publique régulière du CA à 20 h 25.

Claude Jolin
Président

Lise Verreault
Secrétaire par intérim

*Rédigé par : France Montfils
Conseillère cadre au bureau du président-directeur général
Volet conseil d'administration*